

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/01/2013

1-Réunion sur le PLU

Présents :

Mrs MARTIN et SERRET de la société VICAT RHONE ALPES

M.RUMELHART président de l'association ASPEC

Mrs BERLIOZ-BOUGARON- GRILLAT agriculteurs

Mrs BESSE-TETAZ de l'association du lac de CHAILLOUX

Mmes MARGUIN- MARINI- REVERT-VOULHOUX Conseillères municipales

MRS BALASTRIER-FAUGERE-FRANCOIS- adjoints au maire

M. SAUREL Maire

M.SAUREL, maire, a ouvert la réunion à 19h10 et a remercié les participants. Il a donné l'objet de la réunion, organisée à la demande de la société VICAT désireuse de représenter son projet de carrière sur le territoire de la commune et demandant, dans le cadre du PLU actuellement en cours d'élaboration, le maintien d'environ 16 hectares en zone de carrière.

M.SERRET a présenté sommairement, à l'aide d'un montage en 3D, le projet d'exploitation, situé à partir du lieu-dit "cote de coin" jusqu'à la ligne haute tension, d'une durée de 15ans, pour un volume extrait de 200 000t/an. L'exploitation aurait lieu en 3 phases, la remise en état, en particulier le reboisement, se faisant à l'issue de chaque phase, la colline étant reconstituée en partie à l'issue de cette remise en état.

La convention financière avec la commune serait basée sur une redevance de 0,20€ par tonne extraite.

M.MARTIN a précisé que le classement de cette zone ne préjugait en rien de l'ouverture ultérieure d'une carrière. Cette ouverture éventuelle devra être autorisée légalement par arrêté préfectoral à l'issue de la procédure réglementaire, procédure d'une durée approximative de 24 mois. A ce jour aucun dossier n'a été déposé.

M.RUMELHART a exprimé ses doutes quant à la replantation de la colline au vu des difficultés constatées sur le site actuel.

M.MARTIN lui a rappelé les obligations légales de sa société et les contrôles divers des services de l'Etat.

MME MARINI a demandé des précisions sur le passage et le nombre de camions. A ce stade du projet aucune réponse précise n'a pu être apportée.

MME MARGUIN s'est interrogé sur les liaisons entre la rétrocession des terrains du site actuel et cette demande.

M. MARTIN a affirmé que la rétrocession serait effective et n'était en aucun cas liée à une acceptation ou à un refus de la demande formulée ce jour par sa société.

M. SAUREL a demandé le devenir des autres terrains possédés par la société, actuellement en zone de carrière, et qui seraient reclassés en zone agricole dans le nouveau PLU. M.MARTIN a indiqué, qu'il prenait acte de leur nouveau classement, que sa société les conserverait à titre de terrains éventuels de compensation et qu'ils seraient cultivés par un agriculteur local sans contrepartie financière.

M.MARTIN a invité les participants à venir visiter deux sites actuellement en cours d'exploitation en Isère et en Savoie comparables au site envisagé.

A l'issue de la réunion les participants ont pu chacun s'exprimer et formuler diverses observations, d'où il ressort que les avis sont nettement partagés sur le sujet.

M. GRILLAT, en tant que représentant de la Chambre d'Agriculture, a ensuite fait quelques remarques sur le PLU en cours d'élaboration, en particulier sur les possibilités de stationnement dans le village, sur la réalisation de chemins piétonniers.

La séance a été levée à 21h15.

CONSEIL MUNICIPAL

Absents : Eric DIT qui donne pouvoir à Alain SAUREL

La séance a été ouverte à 21h30

1) Position du Conseil sur le projet de carrière

A l'issue du vote (4 voix pour, 4 contre, 1 abstention, M.SAUREL n'ayant pas utilisé le pouvoir d'E.DIT) Le conseil a décidé d'accepter la proposition de la société et de se rendre sur les sites en cours d'exploitation.

2) Embauche d'un employé communal :

M.MOSZKOWSKI a demandé au conseil de réfléchir sur la possibilité d'opter pour une solution de sous traitance totale des travaux communaux à des entreprises de travaux et de services au lieu d'un remplacement pur et simple.

M.SAUREL a fait remarqué qu'il a été lui-même favorable à cette solution mais que, si elle était possible pour les gros travaux répétitifs (élagage, tonte, arrosage, entretien des stations..) elle lui semblait difficile à mettre en œuvre pour les petits travaux, souvent imprévus (peinture, réparations diverses , nettoyage divers, ramassage d'ordures...) qui nécessitent réactivité et connaissance parfaite de la commune.

La commune possède par ailleurs un matériel important et a fait construire un local technique.

M.BALASTRIER a évoqué le problème délicat du déneigement et de son organisation en cas de sous traitance.

Le conseil réfléchira à cette possibilité, totale, partielle, lors de l'embauche. La date officielle de départ n'est pas connue à ce jour avec certitude, le dossier étant en cours d'instruction.

3) Service Public d'assainissement non collectif.

Une campagne de vérification est actuellement en cours. Les rapports définitifs seront communiqués prochainement au conseil à titre d'information, cette compétence étant désormais déléguée à la COMMUNAUTE DE COMMUNES.

4) Projet d'extension du périmètre de l'intercommunalité.

Le conseil a donné son accord au nouveau périmètre proposé par la Préfecture, qui comprend la communauté de BELLEY BAS BUGEY, de ARENE ET FURANS (Virieu le Grand), du COLOMBIER (CULOZ) , de TERRES D'EAUX (Brégnier Cordon) et la commune d'ARTEMARE.

5) Convention SPA

La convention est reconduite pour 2013.

La séance a été levée à 22h 45.

LE MAIRE

Alain SAUREL